

Message d'intérêt public

Programme pour jeunes parents aux études : soutien à la garde d'enfants pour aider les jeunes parents à poursuivre leurs études

Date de début : 19 aout 2026

Date de fin : 30 aout 2026

À l'échelle du Nunavut

60 s

Le ministère de l'Éducation continue d'aider les jeunes parents à poursuivre leurs études grâce au Programme pour jeunes parents aux études (PJPE).

Le PJPE aide à couvrir les frais de garde d'enfants pour les parents âgés de moins de 18 ans afin qu'ils puissent poursuivre leurs études au Nunavut. Cette aide permet aux jeunes parents de se concentrer sur leur éducation et leurs objectifs tout en s'assurant que leurs enfants sont pris en charge dans une garderie titulaire d'un permis ou un établissement de garde privé approuvé.

Pour présenter une demande, les étudiants admissibles doivent :

- avoir moins de 18 ans;
- être le parent ou le tuteur ou la tutrice légal(e) d'un ou de plusieurs enfants qui ont besoin d'être gardé(e)s;
- être inscrit(e) à temps plein dans une école ou un programme d'études au Nunavut;
- avoir fait signer son [formulaire d'inscription PJPE](#) par une ou un conseiller scolaire, une directrice ou un directeur d'école ou une administratrice ou un administrateur de programme;
- disposer d'une place réservée dans une garderie titulaire d'un permis ou auprès d'une personne privée non titulaire de permis (uniquement avec l'approbation du ministère de l'Éducation lorsqu'il n'existe pas de place en garderie titulaire d'un permis);
- ne pas bénéficier de la subvention aux services de garde du ministère des Services à la famille.

